

Bruxelles, le 26 AVR. 2010  
C/2010/ 2422

Monsieur le Président,

La Commission européenne remercie le Sénat français pour ses observations sur le plan d'action pour la mobilité urbaine [COM(2009) 490 final], adopté le 30 septembre 2009 et envoyé le 18 décembre.

Le plan d'action pour la mobilité urbaine a été élaboré sur la base des résultats de la vaste consultation des parties prenantes qui a suivi la publication, en septembre 2007, du livre vert «Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine» [COM(2007)551]. Les réponses des représentants de la société civile, des autorités publiques et des citoyens ont fourni de nettes indications sur les thématiques et les mesures concrètes qui permettraient d'apporter des perspectives claires en vue d'une valeur ajoutée européenne.

Toutes les activités présentées dans le plan d'action ont été minutieusement évaluées à l'aune des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Dans les années à venir, la Commission collaborera étroitement avec les parties concernées en vue de la concrétisation des vingt actions annoncées dans le plan d'action. Tout au long de ce processus, la Commission continuera de se laisser guider par les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Comme le souligne le plan d'action, les systèmes de transport urbain font partie intégrante du système de transport européen et, en tant que tels, sont une composante à part entière de la politique commune des transports relevant du titre VI du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

En outre, une mobilité urbaine durable est une condition préalable du développement économique de nos villes et de l'Union européenne, d'une qualité de vie élevée des citoyens et de la protection de l'environnement. Aussi la mobilité urbaine durable est-elle une problématique qui requiert l'attention de tous les niveaux de pouvoir dans l'Union européenne.

Considérant que les mesures, législatives ou non, de l'Union européenne ont des répercussions directes et indirectes sur le transport urbain et que la mobilité urbaine continuera de jouer un rôle déterminant dans la réalisation des grands objectifs politiques

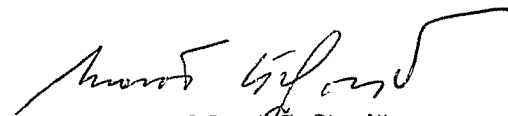
Monsieur Jean BIZET  
Président de la Commission des  
Affaires européennes  
Sénat de la République Française

de l'Union (par exemple en matière de compétitivité, de cohésion et de changement climatique), il a été reconnu qu'un cadre cohérent pour l'action européenne dans le domaine de la mobilité urbaine pouvait être nécessaire. L'examen à mi-parcours du livre blanc sur les transports<sup>1</sup>, réalisé en 2006, annonçait la publication d'un livre vert pour 2007; celui-ci a donné lieu à un débat sur la base duquel le plan d'action a été élaboré.

S'agissant des actions présentées dans le plan d'action, la Commission continuera de collaborer avec les parties prenantes concernées afin de définir les modalités de leur mise en œuvre. La Commission accueille donc avec satisfaction les observations spécifiques du Sénat, dont elle prend bonne note. Elle souhaite toutefois souligner que par ces différentes actions, elle entend apporter son aide aux collectivités territoriales et aux autorités nationales en facilitant, en encourageant et en soutenant leurs travaux. La Commission n'a aucunement l'intention de proposer des solutions universelles, mais au contraire d'offrir des incitations et des outils aux villes souhaitant passer à l'action. Elle prend également note des observations du Sénat relatives à la Semaine européenne de la mobilité et à la création d'un observatoire virtuel de la mobilité urbaine sur Internet, sous la forme d'une base de données contenant bonnes pratiques et informations.

Les vingt actions envisagées dans le plan d'action constitueront autant d'outils importants qui permettront d'apporter une réponse intégrée à certains problèmes soigneusement identifiés et évalués dans le domaine de la mobilité urbaine au niveau de l'Union européenne. Pour l'exécution de ces actions, la Commission s'appuiera sur les programmes et les instruments de l'UE existants. D'autres actions pourraient être décidées à la suite des résultats du réexamen du plan d'action, prévu pour 2012.

Confiant dans l'approfondissement futur de notre dialogue politique, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Maroš Šefčovič

Vice-président de la Commission européenne

---

<sup>1</sup> Pour une Europe en mouvement — Mobilité durable pour notre continent, COM(2006) 314 final.